

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 14 mai 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BRIANCEAU Aline, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
Mme BAZIL Marine
M. LOR Jean-Michel
Mme JARRY Alice
M. MARAIS Sébastien
ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Convention entre la commune et le SYDEV concernant l'aménagement du centre bourg – secteur 3 – rue De Lattre De Tassigny

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'éclairage sont nécessaires rue De Lattre De Tassigny, dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg. Le montant des travaux s'élève à 32 119 €, et la participation communale est de 9 636 €.

Vu le rapport,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux d'éclairage rue De Lattre De Tassigny dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** les travaux d'éclairage public rue De Lattre De Tassigny,
- **Approuve** la convention entre la Commune et le SYDEV pour l'opération d'éclairage public rue Georges Clémenceau, dont la participation communale est fixée à 9 636 €,
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 20 MAI 2025
Publié et/ou notifié le